

2026



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité

Examen du plan de dépenses 2026



À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Ava Rahbari](#) (analyste financière), [Michelle Gordon](#) (chef de l'analyse financière) et [Matthew Stephenson](#) (chef principal de l'analyse financière) sous la supervision de [Matthew Gurnham](#) (directeur de l'analyse financière) et [Luan Ngo](#) (analyste financier en chef).

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org/fr | info@fao-on.org | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISSN 2819-697X

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Table des matières

1. Résumé	1
2. Introduction	4
3. Aperçu du plan de dépenses	5
Comparaison du plan de dépenses 2026 avec le plan de dépenses 2025	6
Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts	6
4. Analyse du plan de dépenses	9
Financement de fonctionnement provincial pour les collèges publics	9
Financement de fonctionnement provincial pour les universités	10
Programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants	11
5. Comparaison interprovinciale	16
Collèges publics	16
Universités	18
Droits de scolarité pour étudiants canadiens	20

1. Résumé

À la demande de membres de l'Assemblée législative de l'Ontario, le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario de 2026.

Aperçu du plan de dépenses

- Dans le budget de l'Ontario de 2026, la province prévoit que les dépenses du MCUERS baisseront selon un taux annuel moyen de 2,2 %, passant de 13,6 milliards de dollars en 2025-2026 à 12,7 milliards de dollars en 2028-2029.
 - En comparaison, les dépenses du MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 5,3 % au cours des trois dernières années, soit de 2022-2023 à 2025-2026.
 - Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 36 ans allant de 1990-1991 à 2025-2026, les dépenses du MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 4,0 %. Si le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2026 est réalisé, cela constituerait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période allant de 2017-2018 à 2020-2021.
- Comparativement au plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de l'Ontario de 2025, le plan de dépenses du MCUERS du budget de l'Ontario de 2026 a connu une augmentation totale de 1,4 milliard de dollars de 2025-2026 à 2027-2028. Cela inclut des dépenses supplémentaires de 0,6 milliard de dollars en 2025-2026 et de 0,9 milliard de dollars en 2026-2027.
- Le BRF a estimé les dépenses du MCUERS pour la période allant de 2026-2027 à 2028-2029 qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Également appelé projection des déterminants de coût, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2026 est susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services du ministère.
 - De façon générale, le BRF estime que les dépenses du MCUERS devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,2 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels.
 - Le plan de dépenses présenté dans le budget de 2026 dépasse la projection du BRF des déterminants de coûts de 0,1 milliard de dollars pour 2026-2027; tandis qu'elle est inférieure de 1,7 milliard de dollars à la projection du BRF des déterminants de coûts pour 2027-2028 et de 2,2 milliards de dollars pour 2028-2029. L'insuffisance de financement signifie qu'à compter de 2027-2028, pour maintenir les niveaux de service actuels, la province devra mettre en place des mesures afin que le programme gagne en efficacité (c.-à-d., fournir le même niveau de service avec moins de ressources) et/ou engager un financement supplémentaire plus élevé que celui prévu dans le budget de l'Ontario 2026.

Analyse du plan de dépenses

- **Collèges** : Le ministère fournit des fonds aux 24 collèges publics de l'Ontario afin de soutenir les étudiants canadiens. En dollars indexés à l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2025-2026), le BRF estime que la province a fourni 7 768 dollars en fonds de fonctionnement aux collèges pour chaque étudiant canadien équivalent temps plein en 2025-2026. Sur la base du plan de dépenses du budget de 2026, le BRF estime que le financement des collèges par la province augmentera pour s'élever à 10 195 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2026-2027, avant de diminuer pour atteindre 9 840 dollars en 2027-2028 et 9 571 dollars en 2028-2029.
- **Universités** : Le ministère fournit des fonds de fonctionnement aux 23 universités publiques de l'Ontario afin de soutenir les étudiants canadiens. En dollars indexés à l'inflation, les fonds de fonctionnement provinciaux destinés aux universités s'élevaient à 9 310 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2025-2026. Sur la base du plan de dépenses du budget de 2026, le BRF estime que le financement des universités par la province par étudiant canadien équivalent temps plein augmentera pour s'élever à 10 356 dollars en 2026-2027, avant de diminuer pour atteindre 9 689 dollars en 2027-2028 et 9 462 dollars en 2028-2029.
- **Programmes d'aide financière pour les étudiantes et les étudiants** : Les programmes d'aide financière pour les étudiantes et les étudiants du ministère comprennent des prêts, des subventions, des bourses et des mesures d'aide au remboursement. Parmi les subventions offertes aux étudiants de niveau postsecondaire, la Subvention ontarienne d'études (SOE) a représenté la proportion la plus importante en 2025-2026, soit 91,7 %¹. À compter de l'année universitaire 2026-2027, la province a mis en œuvre des changements aux programmes d'aide financière aux étudiants, notamment la réduction du montant des subventions provinciales auxquelles peuvent prétendre les étudiants inscrits dans des collèges et universités publics, ainsi que l'élimination des subventions provinciales pour les étudiants inscrits dans des collèges privés de formation professionnelle.
 - Le BRF estime qu'au cours de l'année universitaire 2025-2026, 59,0 % des étudiants de niveau postsecondaire résident en Ontario ont reçu la SOE. Compte tenu de la modification des critères d'admissibilité à la SOE annoncée par la province, le BRF estime que la proportion d'étudiants de niveau postsecondaire résidant en Ontario qui bénéficieront de la SOE diminuera pour s'établir à 37,3 % en 2026-2027, à 36,4 % en 2027-2028 et à 35,8 % en 2028-2029.
 - Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la SOE moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège public de l'Ontario s'élevait à 5 889 dollars, après ajustement pour tenir compte de l'inflation. Compte tenu des modifications apportées au financement de la SOE annoncées par la province, le BRF estime que le montant moyen réel de la SOE par étudiant inscrit à temps plein dans un collège public de l'Ontario diminuera pour passer à 2 269 dollars en 2026-2027, à 2 204 dollars en 2027-2028 et à 2 192 dollars en 2028-2029.
 - Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la SOE moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans une université publique de l'Ontario s'élevait à 4 225 dollars, après ajustement pour tenir compte de l'inflation. Compte tenu des modifications apportées au financement de la SOE annoncées par la province, le BRF estime que le montant moyen réel de la SOE par étudiant inscrit à temps plein dans une université publique de l'Ontario diminuera pour passer à 1 716 dollars en 2026-2027, à 1 660 dollars en 2027-2028 et à 1 618 dollars en 2028-2029.

¹ La SOE est une aide financière subordonnée au revenu et aux besoins, accessible à tous les étudiants de niveau postsecondaire résidant en Ontario et suivant une charge de cours admissible dans le cadre d'un programme approuvé.

- Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la SOE moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège privé de formation professionnelle de l'Ontario s'élevait à 13 249 dollars après ajustement pour tenir compte de l'inflation. Compte tenu de la modification des critères d'admissibilité à la SOE annoncée par la province, le BRF estime que le montant moyen réel de la SOE par étudiant inscrit à temps plein dans un collège privé de formation professionnelle de l'Ontario diminuera pour passer à 0 dollar à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Comparaison interprovinciale

- En 2023-2024, comparativement aux autres provinces l'Ontario était :
 - La province qui présentait le plus faible niveau de **financement des collèges publics** par étudiant canadien équivalent temps plein, lequel s'élevait à 9 460 dollars, ce qui était inférieur à la moyenne nationale de 15 187 dollars.
 - La deuxième province la moins bien classée en matière de **dépenses des collèges publics** par étudiant équivalent temps plein (incluant les étudiants canadiens et étrangers), lesquelles s'élevaient à 18 877 dollars, ce qui était inférieur à la moyenne nationale de 19 496 dollars.
 - La province qui présentait le plus faible niveau de **financement provincial des collèges universités** par étudiant canadien équivalent temps plein, lequel s'élevait à 10 516 dollars, ce qui était inférieur à la moyenne nationale de 17 487 dollars.
 - La deuxième province la moins bien classée en matière de **dépenses des universités** par étudiant équivalent temps plein (incluant les étudiants canadiens et étrangers), lesquelles s'élevaient à 22 699 dollars, ce qui était inférieur à la moyenne nationale de 24 203 dollars.
 - La quatrième province présentant le niveau le plus élevé en matière de **droits de scolarité pour les étudiants canadiens**, par étudiant canadien équivalent temps plein de premier cycle des universités et collèges, qui s'élevaient à 8 271 dollars, ce qui était supérieur à la moyenne nationale de 7 152 dollars.

2. Introduction

Le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS ou le ministère) de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario de 2026.

Cette analyse a été entreprise en réponse à des demandes de travaux de recherche de membres de l'Assemblée législative et s'inscrit dans le cadre d'une série d'analyses qui passent en revue les plans de dépenses de 2026 de cinq ministères : Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires; Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité; Éducation; Santé; Soins de longue durée.

La structure du rapport est la suivante :

- Le chapitre 3 compare le plan de dépenses du MCUERS de la province présenté dans le budget de l'Ontario de 2026 avec les dépenses historiques du ministère, le plan de dépenses du budget de l'Ontario de 2025 et les estimations des déterminants de coûts. L'analyse des déterminants de coûts comprend la projection du BRF pour les dépenses du MCUERS nécessaires pour maintenir les niveaux de service actuels.
- Le chapitre 4 estime l'incidence du plan de dépenses du MCUERS de la province sur certains niveaux de service.
- Chapitre 5 : comparaison interprovinciale du financement, des dépenses et des droits de scolarité du secteur de l'éducation postsecondaire.

Pour de plus amples renseignements sur le plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, voir le site du BRF intitulé [Tableau de bord des budgets des dépenses 2026-2027](#), lequel permet aux usagers de passer en revue les budgets des dépenses 2026-2027 des ministères à un niveau de détail allant jusqu'à la catégorie de dépenses et de comparer les dépenses demandées pour 2026-2027 avec les dépenses de 2021-2022 à 2025-2026.

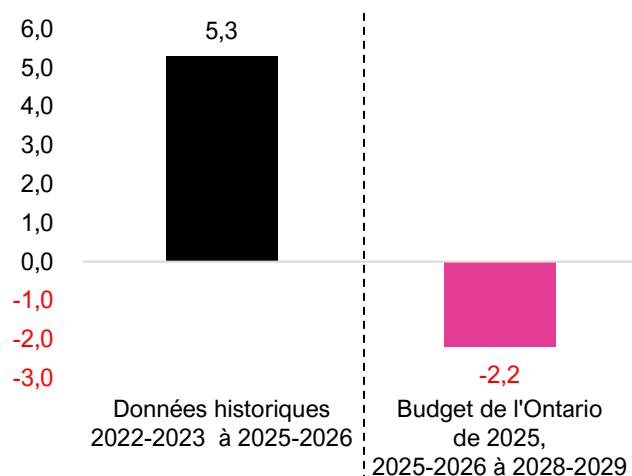
3. Aperçu du plan de dépenses

Dans le budget de l'Ontario de 2026, la province prévoit que les dépenses du MCUERS baisseront pour passer de 13,6 milliards de dollars en 2025-2026 à 12,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente une diminution de 2,2 %. En comparaison, les dépenses du MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 5,3 % au cours des trois dernières années, soit de 2022-2023 à 2025-2026.

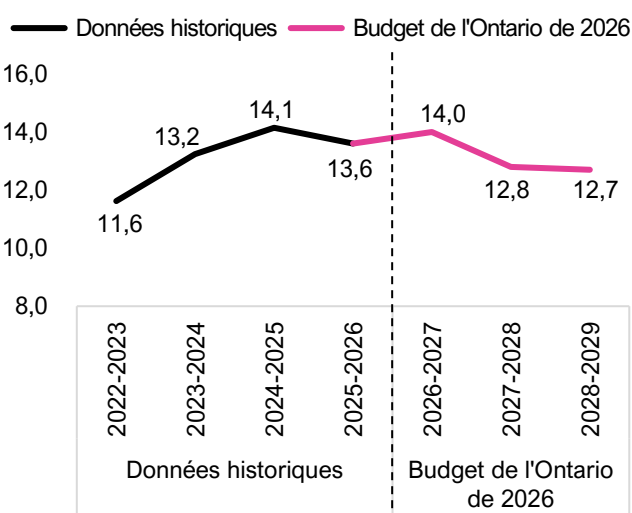
Figure 3.1

Plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité présenté dans le budget de l'Ontario de 2026

Croissance annuelle moyenne des dépenses
(en pourcentage)



Dépenses annuelles
(en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 36 ans allant de 1990-1991 à 2025-2026, les dépenses du MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 4,0 %². Le plan de dépenses du MCUERS que la province a présenté dans le budget de 2026 prévoit un ralentissement important de la croissance des dépenses comparativement à la moyenne de cette période de 36 ans qui, s'il se produit, constituerait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période de trois ans allant de 2017-2018 à 2020-2021.

² Source : *Tendances des dépenses du gouvernement : 1990 à 2023* et calculs du BRF.

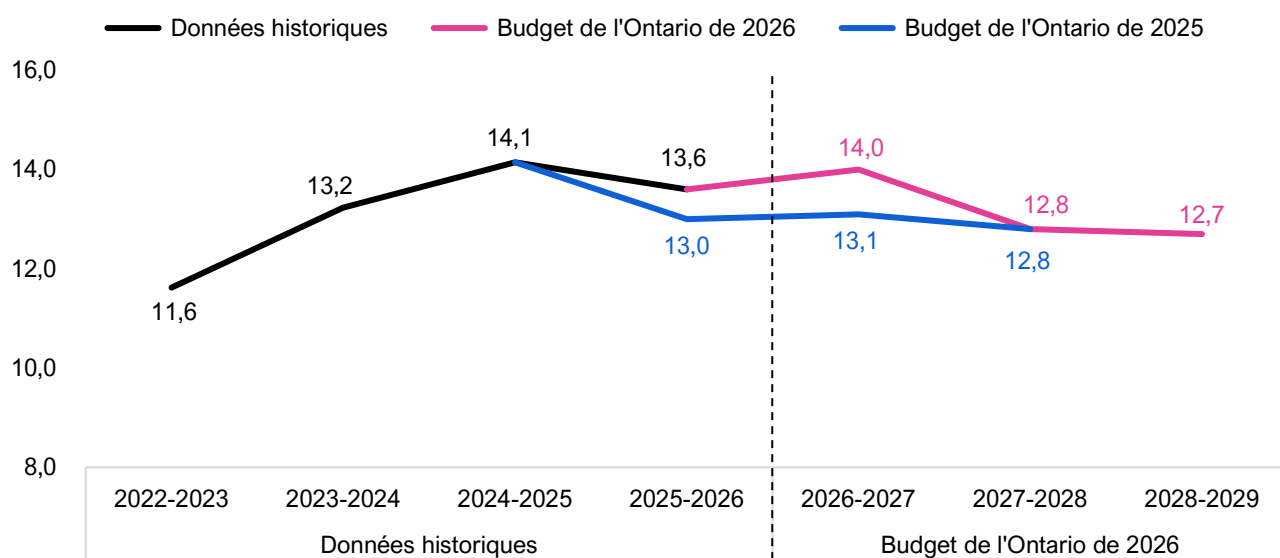
Comparaison du plan de dépenses 2026 avec le plan de dépenses 2025

Comparativement au plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de l'Ontario de 2025, le plan de dépenses du MCUERS du budget de l'Ontario de 2026 a connu une augmentation totale de 1,4 milliard de dollars de 2025-2026 à 2027-2028. Cela inclut des dépenses supplémentaires de 0,6 milliard de dollars en 2025-2026 et de 0,9 milliard de dollars en 2026-2027.

Figure 3.2

Plans de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité présenté dans les budgets de l'Ontario de 2025 et de 2026

Dépenses (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les données historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2025, budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts

À la demande de membres de l'Assemblée législative, le BRF a estimé les dépenses du MCUERS pour les trois prochaines années qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Également appelé projection des déterminants de coût, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2026 est susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services du ministère.

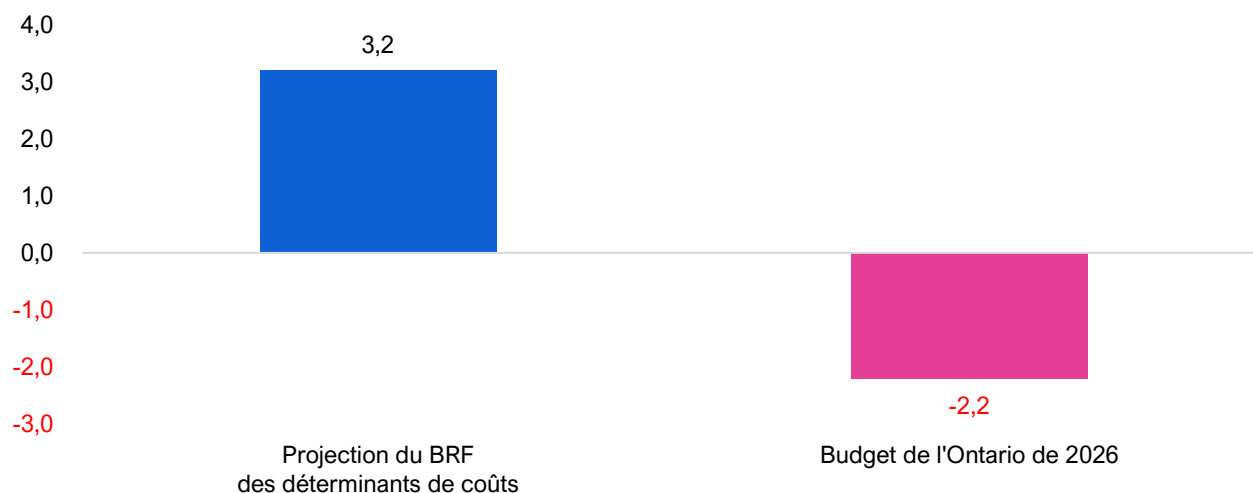
De façon générale, le BRF estime que les dépenses du MCUERS devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,2 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Les composants des prévisions du BRF relatives aux déterminants de coûts varient selon les secteurs de programme :

- **Collèges** : Le BRF estime que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 1,0 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions relatives aux effectifs d'étudiants canadiens et étrangers dans les collèges et à l'inflation dans le secteur de l'éducation postsecondaire, qui reflète la hausse des coûts relatifs à la rémunération, aux fournitures et aux services.
- **Universités** : Le BRF estime que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 5,7 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions relatives aux effectifs d'étudiants canadiens et étrangers dans les universités et à l'inflation dans le secteur de l'éducation postsecondaire, qui reflète la hausse des coûts relatifs à la rémunération, aux fournitures et aux services.
- **Aide financière pour les étudiantes et les étudiants** : Le BRF estime que les dépenses devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,0 % pour pouvoir maintenir les niveaux de service. Cette estimation est fondée sur la croissance prévue du nombre de bénéficiaires, l'inflation et les variations du revenu des ménages.
- **Tous les autres programmes du ministère** : Les autres programmes incluent les charges d'immobilisations, le fonctionnement du ministère, les subventions accordées aux établissements postsecondaires pour la recherche et les investissements en immobilisations, le financement des établissements autochtones, le financement de la propriété intellectuelle, et les autres dépenses. Le BRF estime que les dépenses devraient augmenter en moyenne de 4,2 % par an pour pouvoir maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Cette estimation est basée sur la croissance des effectifs ou de la population et sur l'inflation.

Figure 3.3

Comparaison de la croissance des dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité; projection des déterminants de coût du BRF vs budget de l'Ontario de 2026, de 2025-2026 à 2028-2029

Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)



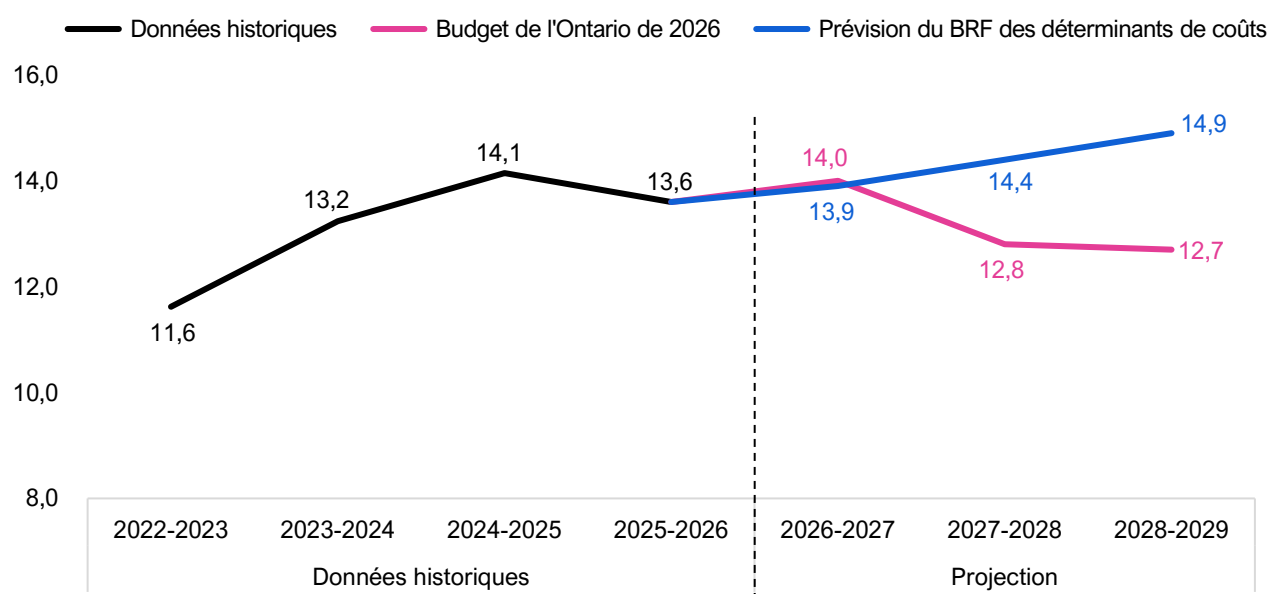
Sources : Budget de l'Ontario de 2026 et BRF.

Comme indiqué plus haut, la province prévoit dans le budget de 2026 que les dépenses du MCUERS devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,2 % de 2025-2026 à 2028-2029. Comparativement à la projection du BRF pour les déterminants de coûts, cela entraîne un excès de financement de 0,1 milliard de dollars en 2026-2027, et des insuffisances de financement de 1,7 milliard de dollars en 2027-2028 et de 2,2 milliards de dollars en 2028-2029.

Figure 3.4

Comparaison des projections de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité; projection des déterminants de coût du BRF vs budget de l'Ontario de 2026

Dépenses (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les données historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.
Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

L'insuffisance de financement signifie qu'à compter de 2027-2028, pour maintenir les niveaux de service actuels, la province devra mettre en place des mesures afin que le programme gagne en efficacité (c.-à-d., fournir le même niveau de service avec moins de ressources) et/ou engager un financement supplémentaire plus élevé que celui prévu dans le budget de l'Ontario 2026.

4. Analyse du plan de dépenses

À la demande de membres de l'Assemblée législative, ce chapitre passe en revue les estimations du BRF concernant les effets du plan de dépenses que le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) a présenté dans le budget de 2026 sur certains indicateurs de niveaux de service, notamment le financement ajusté en fonction de l'inflation des étudiantes et étudiants canadiens des collèges publics et universités, les bénéficiaires d'une Subvention ontarienne d'études en proportion des étudiants de niveau postsecondaire résidant en Ontario et la Subvention ontarienne d'études moyenne ajustée en fonction de l'inflation par bénéficiaire.

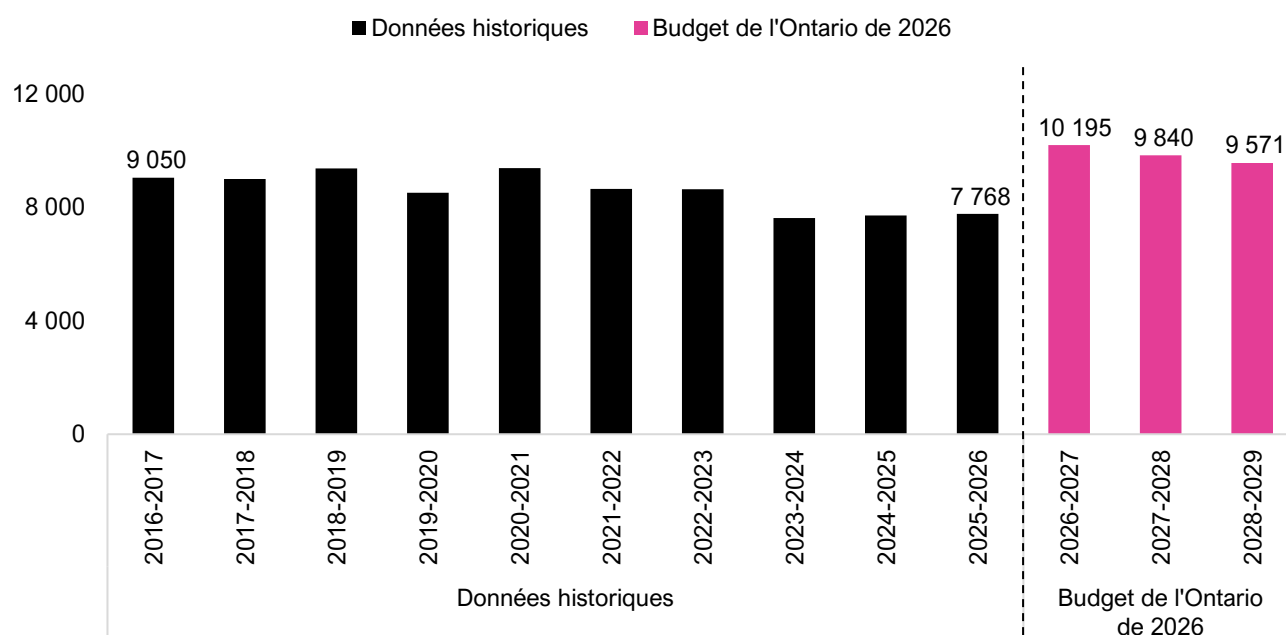
Financement de fonctionnement provincial pour les collèges publics

Le MCUERS fournit des fonds aux 24 collèges publics de l'Ontario afin de soutenir les étudiants canadiens. En 2025-2026, le BRF estime que le ministère a accordé des fonds de fonctionnement à hauteur de 7 768 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein, dollars indexés à l'inflation (c.-à-d., en dollars réels de 2026-2027). Sur la base du plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2026, le BRF estime que le financement réel du ministère augmentera pour s'élever à 10 195 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2026-2027, avant de diminuer pour atteindre 9 840 dollars en 2027-2028 et 9 571 dollars en 2028-2029.

Figure 4.1

Financement de fonctionnement provincial pour les collèges par étudiant canadien équivalent temps plein, indexé à l'inflation, de 2016-2017 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2026 et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

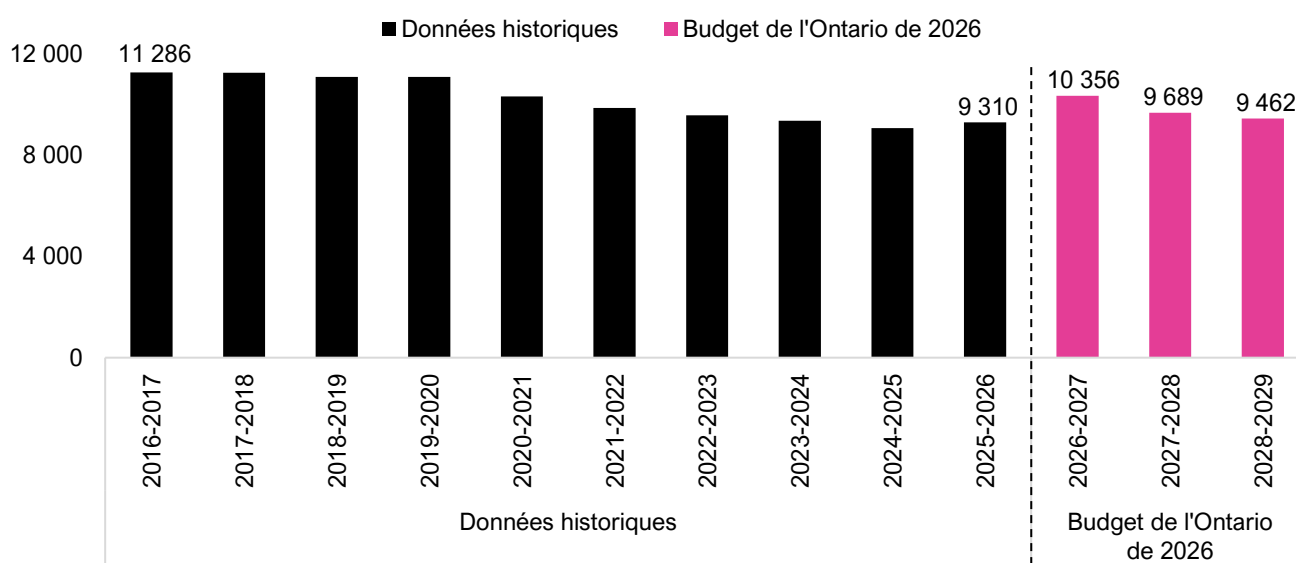
Financement de fonctionnement provincial pour les universités

Le MCUERS finance les 23 universités publiques de la province afin de soutenir les étudiants canadiens. En dollars indexés à l'inflation (c.-à-d., en dollars réels de 2026-2027), les fonds de fonctionnement du ministère destinés aux universités s'élevaient à 9 310 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2025-2026. Sur la base du plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2026, le BRF estime que le financement de fonctionnement réel du ministère augmentera pour s'élever à 10 356 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2026-2027, avant de diminuer pour atteindre 9 689 dollars en 2027-2028 et 9 462 dollars en 2028-2029.

Figure 4.2

Financement de fonctionnement provincial pour les universités publiques par étudiant canadien équivalent temps plein, indexé à l'inflation, de 2016-2017 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2026 et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants

Les programmes d'aide financière pour les étudiantes et les étudiants du ministère comprennent des prêts, des subventions, des bourses et des mesures d'aide au remboursement. Parmi les subventions offertes aux étudiants de niveau postsecondaire, la Subvention ontarienne d'études (SOE) a représenté la proportion la plus importante en 2025-2026, soit 91,7 %. La SOE est une aide financière subordonnée au revenu et aux besoins, accessible à tous les étudiants de niveau postsecondaire résidant en Ontario³ et suivant une charge de cours admissible dans le cadre d'un programme approuvé. D'autres subventions, telles que les subventions pour personnes handicapées et la subvention ontarienne Apprendre et rester, sont offertes aux étudiants répondant à des critères d'admissibilité plus ciblés.

À compter de l'année universitaire 2026-2027, la province a mis en œuvre des changements aux programmes d'aide financière aux étudiants, notamment la réduction du montant des subventions provinciales auxquelles peuvent prétendre les étudiants inscrits dans des collèges et universités publics, ainsi que l'élimination des subventions provinciales pour les étudiants inscrits dans des collèges privés de formation professionnelle⁴.

³ Les résidents sont des étudiants de niveau postsecondaire qui sont citoyens canadiens, résidents permanents ou personnes protégées, et dont l'Ontario est la dernière province où ils ont résidé pendant 12 mois consécutifs, sans compter les périodes passées en tant qu'étudiants à temps plein de niveau postsecondaire.

⁴ À compter de l'année scolaire 2026-2027, la composition du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) a été modifiée de sorte que le pourcentage maximal du financement auquel les étudiants auront droit sous forme de subventions passera de 85 % à 25 %, le reste étant versé sous forme de prêts. De plus, les étudiants inscrits dans des collèges privés de formation professionnelle ne seront plus admissibles aux subventions du RAFEO. Gouvernement de l'Ontario, [L'Ontario investit 6,4 milliards de dollars afin d'assurer la prospérité et la durabilité à long terme du secteur d'enseignement supérieur](#), 12 février 2026.

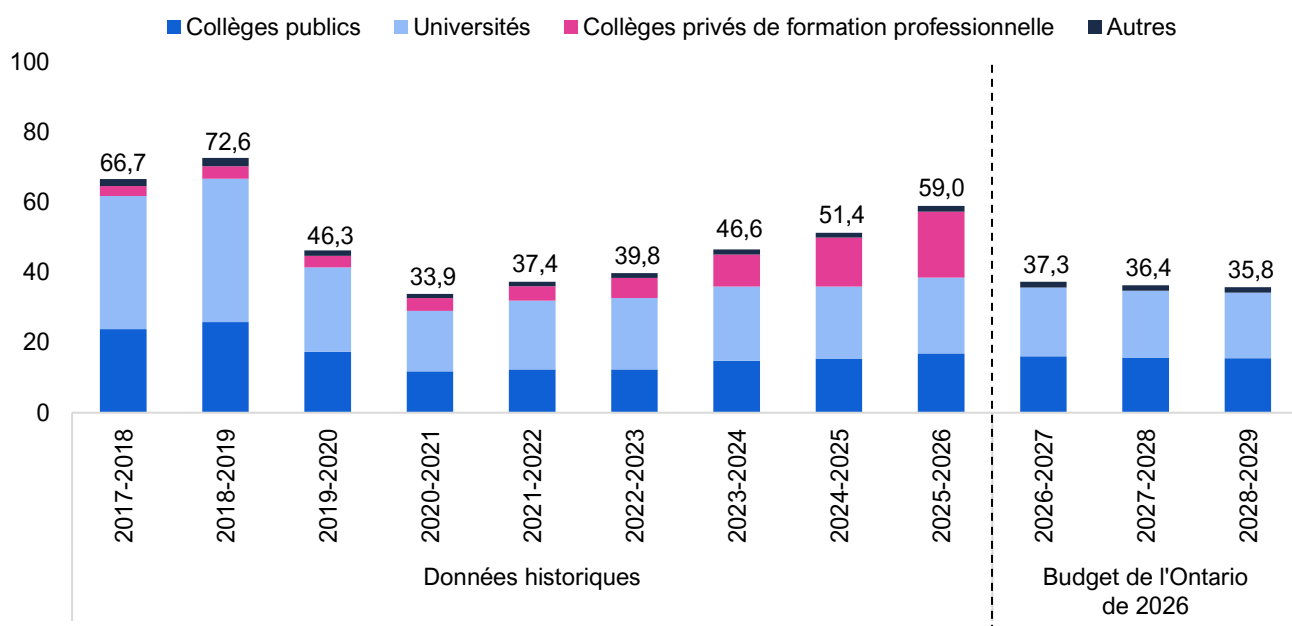
Bénéficiaires d'une Subvention ontarienne d'études par rapport à l'ensemble des étudiants de niveau postsecondaire résident en Ontario

Le BRF estime qu'au cours de l'année universitaire 2025-2026, 59,0 % des étudiants de niveau postsecondaire résident en Ontario ont reçu la SOE. Compte tenu de la modification des critères d'admissibilité à la SOE annoncée par la province, le BRF estime que la proportion d'étudiants de niveau postsecondaire résident en Ontario qui bénéficieront de la SOE diminuera pour s'établir à 37,3 % en 2026-2027, à 36,4 % en 2027-2028 et à 35,8 % en 2028-2029.

Figure 4.3

Proportion des étudiants de niveau postsecondaire résident en Ontario qui bénéficient d'une Subvention ontarienne d'études, années universitaires 2017-2018 à 2028-2029

Pourcentage



Remarque : La catégorie « Autre » inclut les étudiants résident en Ontario qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire situé à l'extérieur de l'Ontario.

Sources : Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF des renseignements fournis par la province et tableau personnalisé tiré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de Statistique Canada.

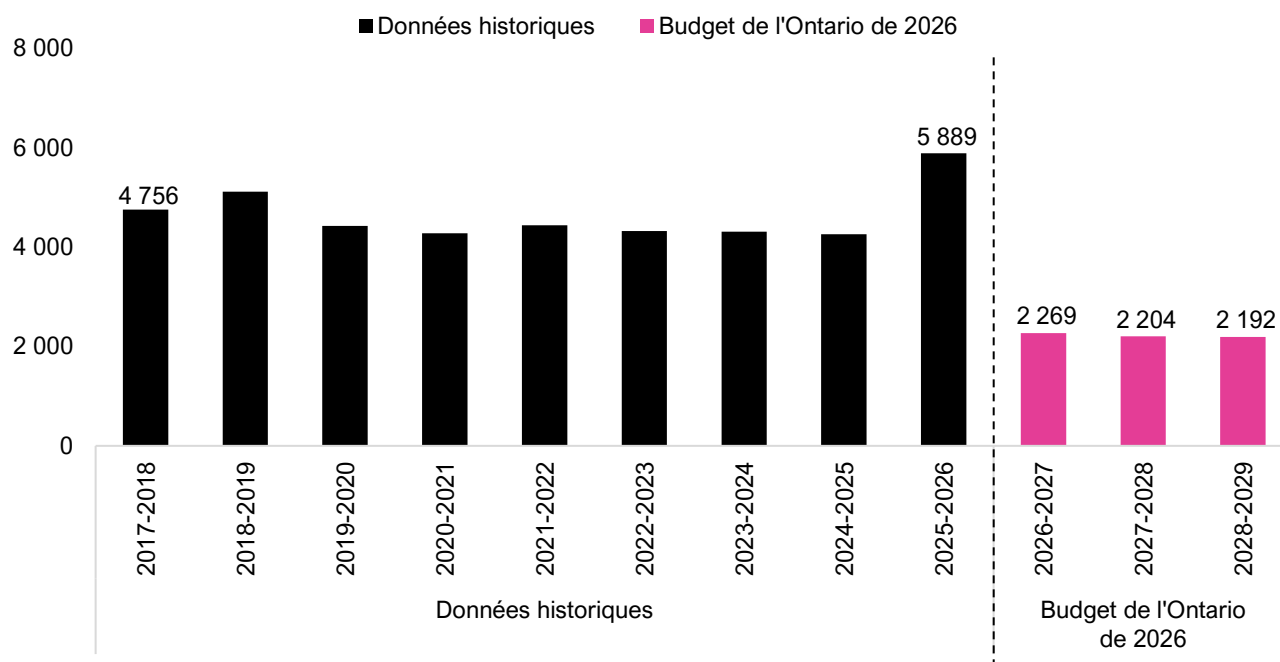
Subvention ontarienne d'études moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège public

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la SOE moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège public de l'Ontario s'élevait à 5 889 dollars, après ajustement pour tenir compte de l'inflation (c.-à-d., en dollars réels de 2026-2027)⁵. Compte tenu des modifications apportées au financement de la SOE annoncées par la province, le BRF estime que le montant moyen réel de la SOE par étudiant inscrit à temps plein dans un collège public de l'Ontario diminuera pour passer à 2 269 dollars en 2026-2027, à 2 204 dollars en 2027-2028 et à 2 192 dollars en 2028-2029.

Figure 4.4

Subvention ontarienne d'études moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège public de l'Ontario, indexée à l'inflation, années universitaires 2017-2018 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les données historiques sont basées sur des renseignements fournis par le MCUERS. Les chiffres pour 2025-2026 reposent sur des renseignements préliminaires en date du 9 septembre 2026 et sont susceptibles de changer une fois que les données de fin d'année universitaire auront été validées.

Source : Budget de l'Ontario de 2026 et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

⁵ Selon les renseignements préliminaires fournis par le MCUERS en date du 9 septembre 2026, lesquels sont susceptibles de changer une fois que les données de fin d'année universitaire auront été validées.

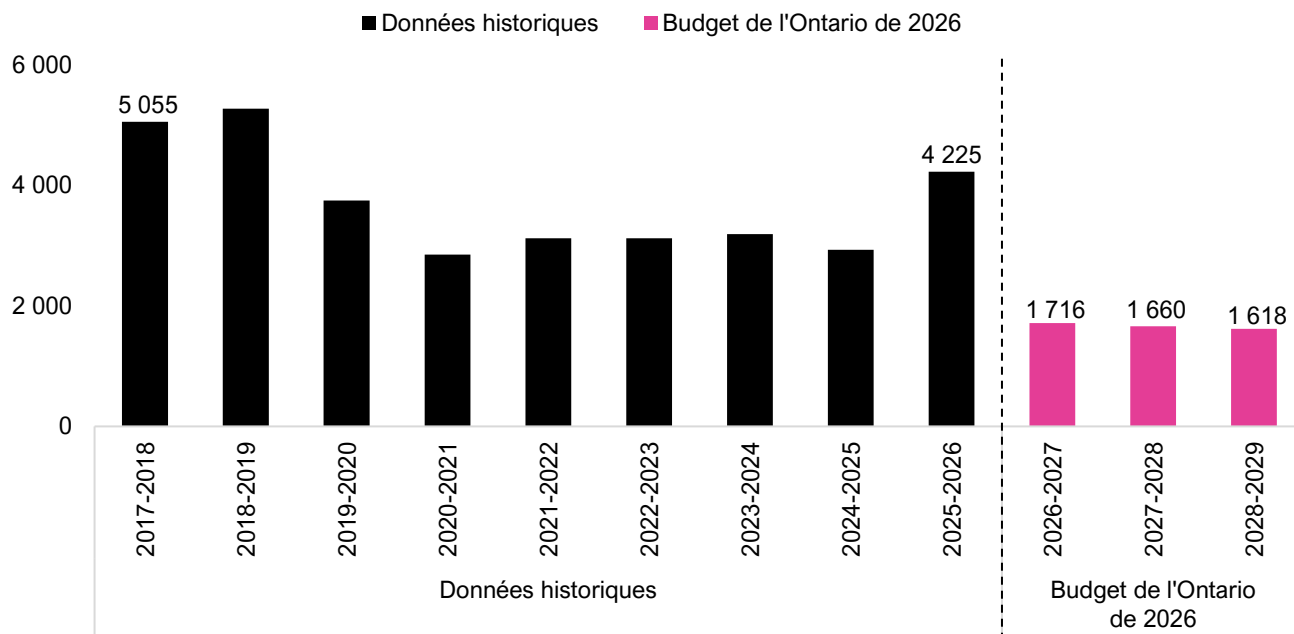
Subvention ontarienne d'études moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans une université

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la SOE moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans une université publique de l'Ontario s'élevait à 4 225 dollars après ajustement pour tenir compte de l'inflation (c.-à-d., en dollars réels de 2026-2027)⁶. Compte tenu des modifications apportées au financement de la SOE annoncées par la province, le BRF estime que le montant moyen réel de la SOE par étudiant inscrit à temps plein dans une université publique de l'Ontario diminuera pour passer à 1 716 dollars en 2026-2027, à 1 660 dollars en 2027-2028 et à 1 618 dollars en 2028-2029.

Figure 4.5

Subvention ontarienne d'études moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans une université publique de l'Ontario, indexée à l'inflation, années universitaires 2017-2018 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les données historiques sont basées sur des renseignements fournis par le MCUERS. Les chiffres pour 2025-2026 reposent sur des renseignements préliminaires en date du 9 septembre 2026 et sont susceptibles de changer une fois que les données de fin d'année universitaire auront été validées.

Source : Budget de l'Ontario de 2026 et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

⁶ Selon les renseignements préliminaires fournis par le MCUERS en date du 9 septembre 2026, lesquels sont susceptibles de changer une fois que les données de fin d'année universitaire auront été validées.

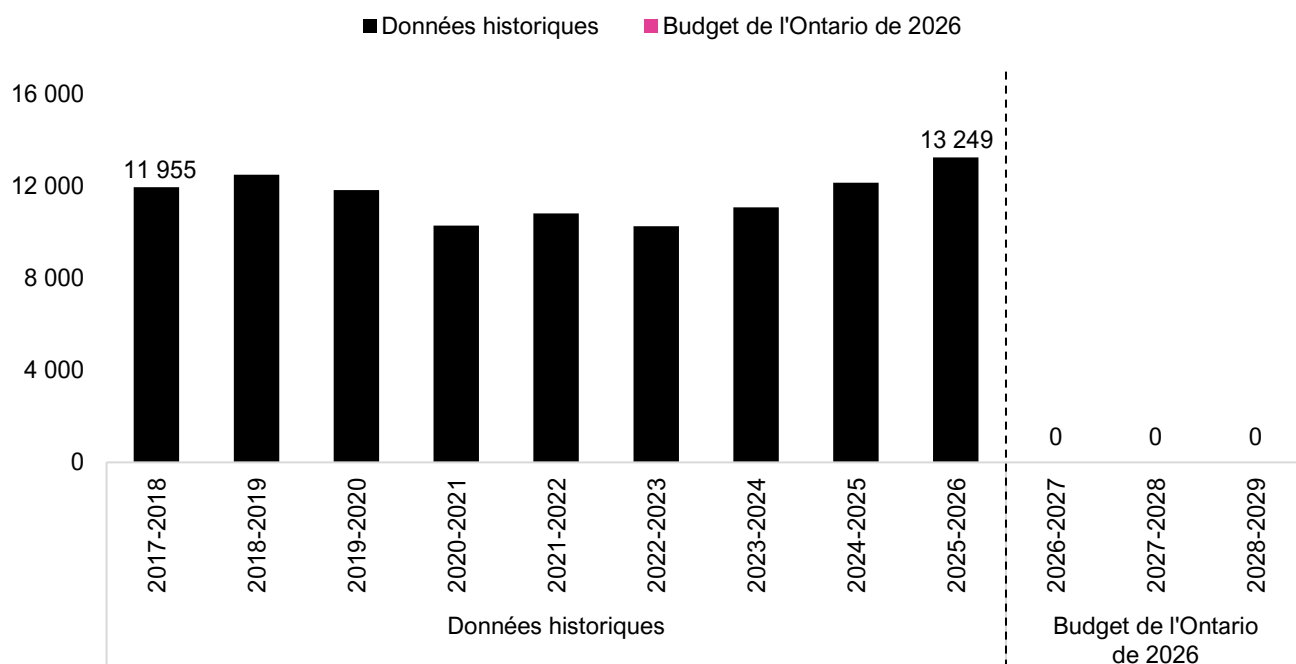
Subvention ontarienne d'études moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège privé de formation professionnelle

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la SOE moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège privé de formation professionnelle de l'Ontario s'élevait à 13 249 dollars après ajustement pour tenir compte de l'inflation (c.-à-d., en dollars réels de 2026-2027)⁷. Compte tenu de la modification des critères d'admissibilité à la SOE annoncée par la province, le BRF estime que le montant moyen réel de la SOE par étudiant inscrit à temps plein dans un collège privé de formation professionnelle de l'Ontario diminuera pour passer à 0 dollar à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Figure 4.6

Subvention ontarienne d'études moyenne par bénéficiaire inscrit à temps plein dans un collège privé de formation professionnelle de l'Ontario, indexée à l'inflation, années universitaires 2017-2018 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les données historiques sont basées sur des renseignements fournis par le MCUERS. Les chiffres pour 2025-2026 reposent sur des renseignements préliminaires en date du 9 septembre 2026 et sont susceptibles de changer une fois que les données de fin d'année universitaire auront été validées.

Source : Budget de l'Ontario de 2026 et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

⁷ Selon les renseignements préliminaires fournis par le MCUERS en date du 9 septembre 2026, lesquels sont susceptibles de changer une fois que les données de fin d'année universitaire auront été validées.

5. Comparaison interprovinciale

À la demande de membres de l'Assemblée législative, ce chapitre compare le financement par la province des collèges et universités avec le financement dans les autres provinces. Il compare également les dépenses des collèges et des universités, ainsi que les droits de scolarités canadiens moyens dans les différentes provinces.

Collèges publics

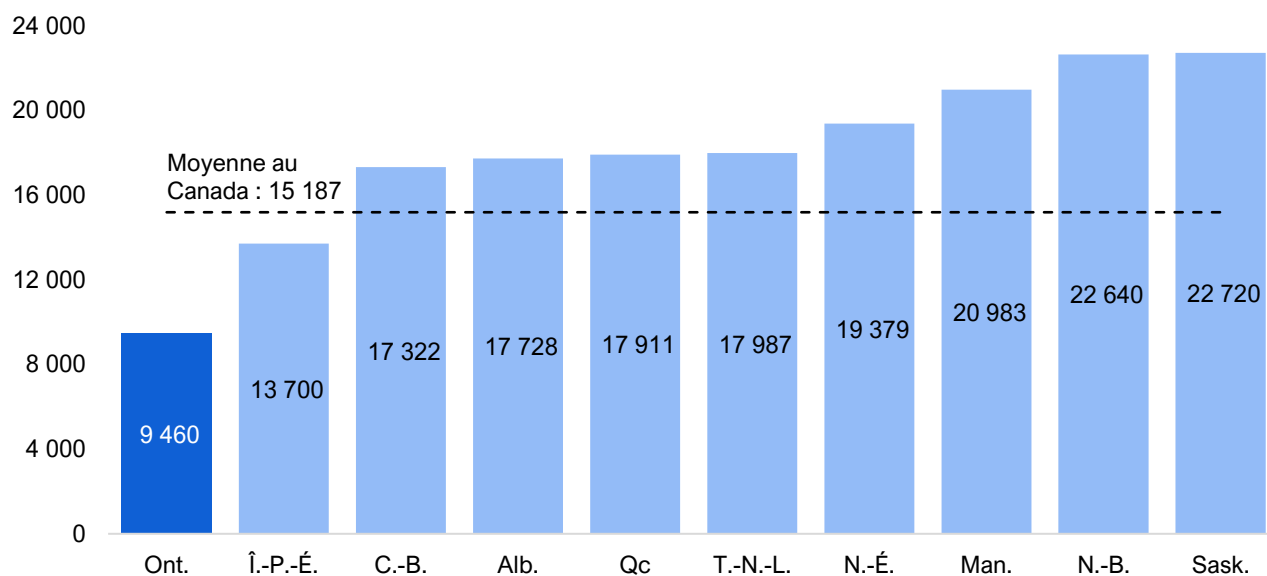
Financement de fonctionnement provincial pour les collèges publics

En 2023-2024, l'Ontario était la province présentant le plus faible niveau de financement provincial des collèges publics par étudiant canadien équivalent temps plein, soit 9 460 dollars, ce qui était inférieur de 5 727 dollars à la moyenne nationale de 15 187 dollars. Si l'on compare aux autres grandes provinces, le financement des collèges par étudiant canadien équivalent temps plein de l'Ontario était inférieur à celui de la Colombie-Britannique (17 322 dollars), de l'Alberta (17 728 dollars) et du Québec (17 911 dollars).

Figure 5.1

Financement provincial des collèges publics par étudiant canadien équivalent temps plein, par province, 2023-2024

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein dans les collèges comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 2,0. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires. Le financement des collèges du Québec inclut les subventions directes destinées à faire baisser les droits de scolarité des étudiants canadiens « de la province ».

Sources : Statistique Canada, « Revenus des collèges selon le type de revenus et le type de fonds », [Tableau : 37-10-0028-01](#), et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

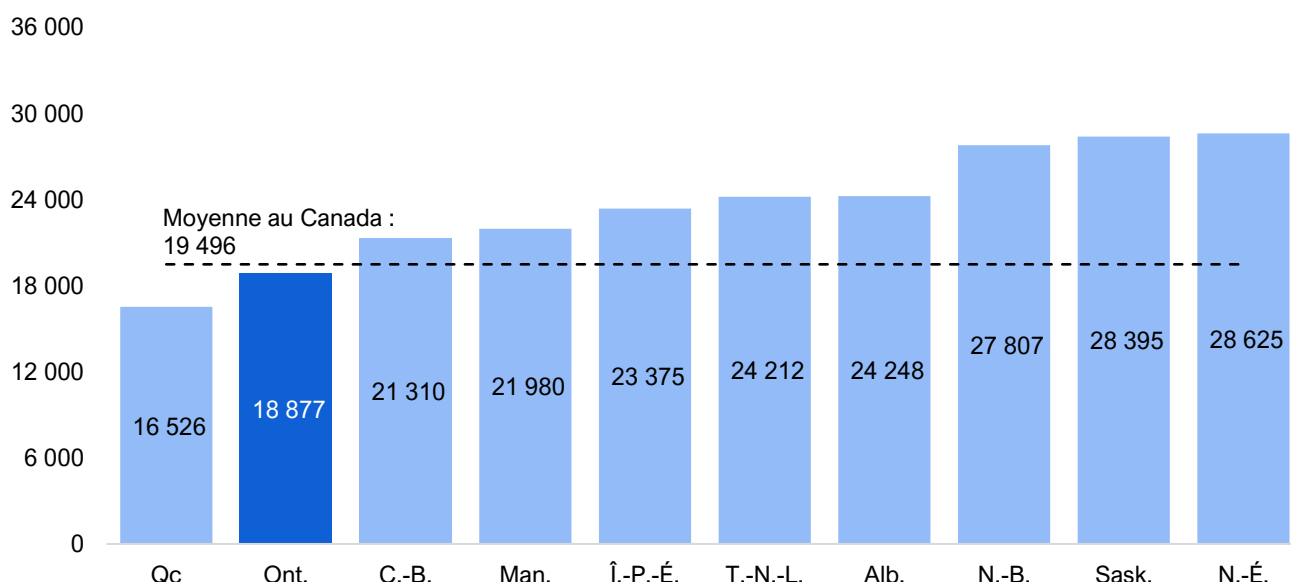
Dépenses des collèges publics

En 2023-2024, l'Ontario était la deuxième province la moins bien classée en matière de dépenses totales des collèges publics par étudiant équivalent temps plein (incluant les étudiants canadiens et étrangers), lesquelles s'élevaient à 18 877 dollars, ce qui était inférieur de 619 dollars à la moyenne nationale de 19 496 dollars. Si l'on compare aux autres grandes provinces, les dépenses des collèges de l'Ontario par étudiant équivalent temps plein étaient supérieures à celles du Québec (16 526 dollars), mais inférieures à celles de la Colombie-Britannique (21 310 dollars) et de l'Alberta (24 248 dollars).

Figure 5.2

Dépenses des collèges publics par étudiant équivalent temps plein, par province, 2023-2024

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein dans les collèges comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 2,0. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires.

Sources : Statistique Canada, « Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP) par composante des administrations publiques consolidées », [Tableau : 10-10-0005-01](#) et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

Universités

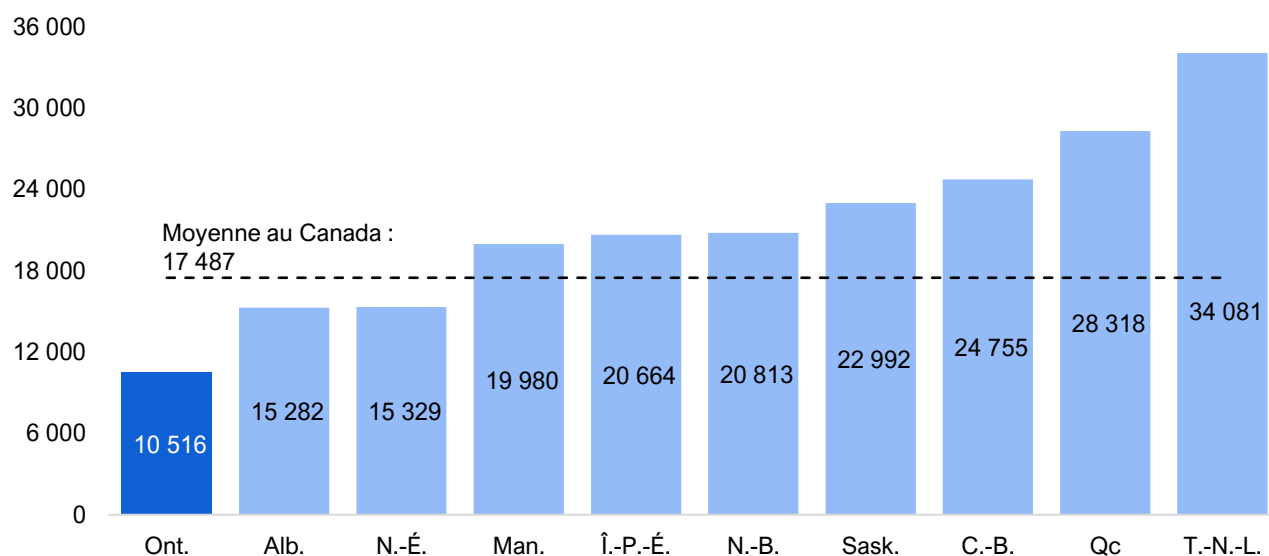
Financement provincial des universités

En 2023-2024, l'Ontario était la province qui présentait le plus faible niveau de financement des universités par étudiant canadien équivalent temps plein, lequel s'élevait à 10 516 dollars, ce qui était inférieur de 6 971 dollars à la moyenne nationale de 17 487 dollars. Comparativement aux autres grandes provinces, le financement des universités par étudiant canadien équivalent temps plein de l'Ontario était inférieur à celui de l'Alberta (15 282 dollars), de la Colombie-Britannique (24 755 dollars) et du Québec (28 318 dollars).

Figure 5.3

Financement provincial des universités par étudiant canadien équivalent temps plein, par province, 2023-2024

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,8. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires. Le financement des universités du Québec et de la Nouvelle-Écosse inclut les subventions directes destinées à faire baisser les droits de scolarité des étudiants canadiens « de la province ».

Sources : Statistique Canada, « Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds », [Tableau : 37-10-0026-01](#), et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

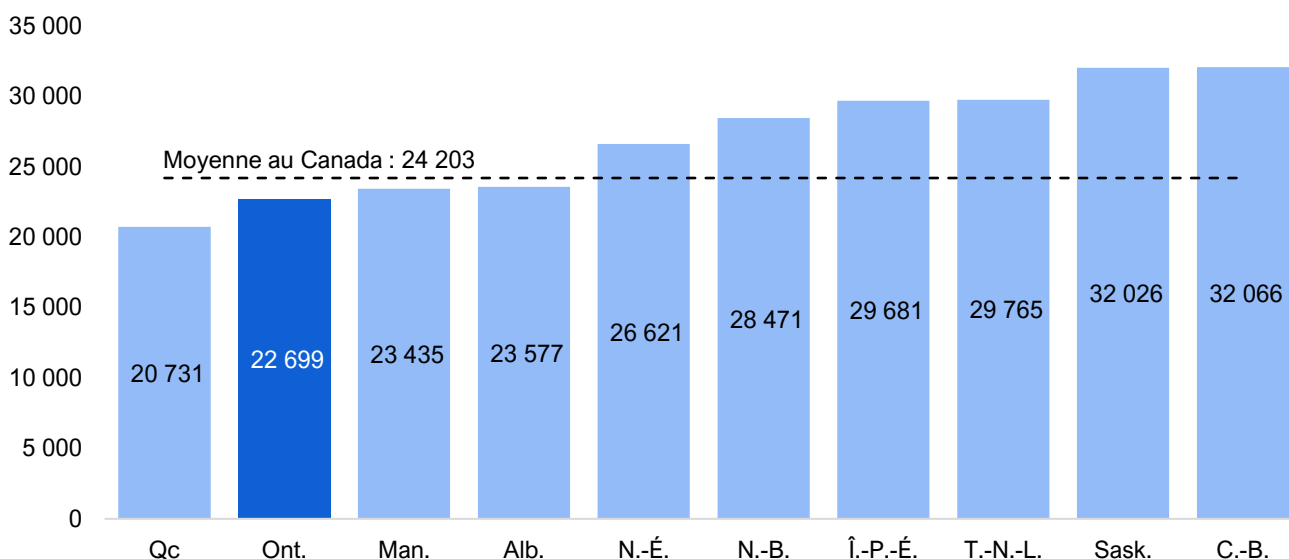
Dépenses des universités

En 2023-2024, l'Ontario était la deuxième province la moins bien classée en matière de dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein (incluant les étudiants canadiens et étrangers), qui s'élevaient à 22 699 dollars, ce qui était inférieur de 1 504 dollars à la moyenne nationale de 24 203 dollars. Comparativement aux autres grandes provinces, les dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein de l'Ontario étaient supérieures à celles du Québec (20 731 dollars), mais inférieures à celles de l'Alberta (23 577 dollars) et de la Colombie-Britannique (32 066 dollars).

Figure 5.4

Dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein, par province, 2023-2024

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,8. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires.

Sources : Statistique Canada, « Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP) par composante des administrations publiques consolidées », [Tableau : 10-10-0005-01](#) et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

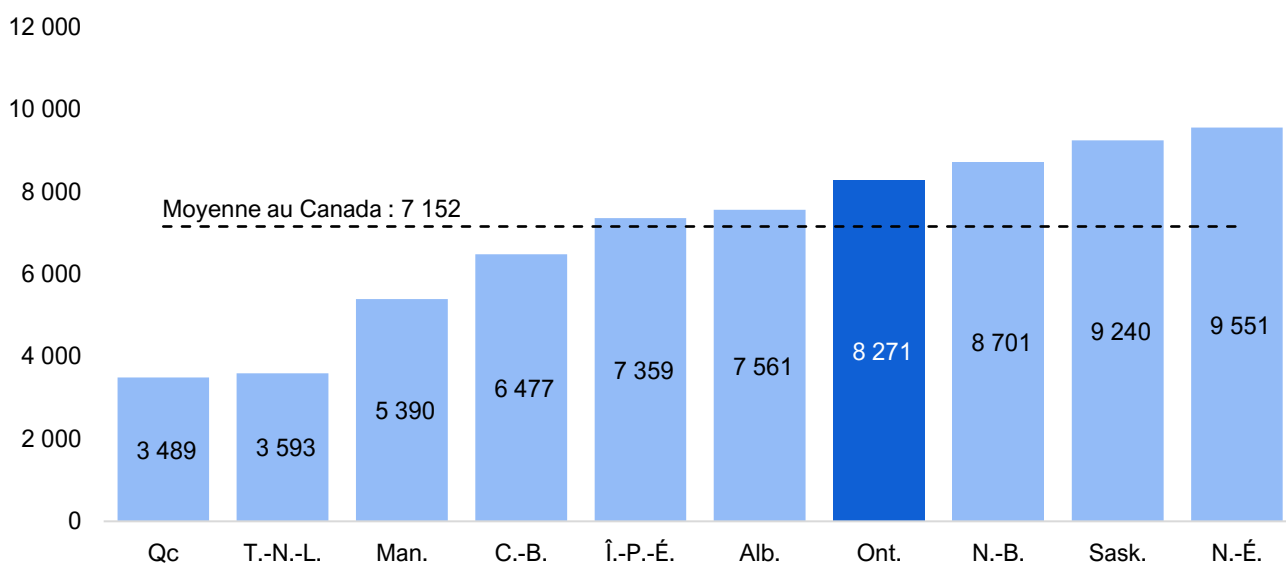
Droits de scolarité pour étudiants canadiens

En 2023-2024, l'Ontario était la quatrième province présentant le niveau le plus élevé en matière de droits de scolarité pour les étudiants canadiens, par étudiant canadien équivalent temps plein de premier cycle des universités et collèges, qui s'élevaient à 8 271 dollars, ce qui était supérieur de 1 119 dollars à la moyenne nationale de 7 152 dollars. Comparativement aux autres grandes provinces, les droits de scolarité pour étudiants canadiens à temps plein de l'Ontario étaient supérieurs à ceux du Québec (3 489 dollars), de la Colombie-Britannique (6 477 dollars) et de l'Alberta (7 561 dollars).

Figure 5.5

Droits de scolarité moyens pour les étudiants canadiens à temps plein de premier cycle dans les programmes d'éducation postsecondaire publics, par province, 2023-2024

Dollars



Remarque : La moyenne du Canada exclut tous les territoires, sauf le Yukon. Les droits moyens du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador englobent différents droits payés par les étudiants canadiens « de la province » et « extérieurs à la province ». La moyenne du Québec exclut les droits de scolarité pour les étudiants inscrits dans un CÉGEP.

Source : Statistique Canada, « Droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle selon les domaines d'études », [Table : 37-10-0003-01](#).